



Charte de la commune de Champéry

La Charte désigne les valeurs clefs qui doivent être partagées par l'ensemble des collaborateurs de la Commune et par le Conseil Municipal. Elles assurent une cohérence du savoir-faire et du savoir-être au sein de la Commune, de son administration et de ses services. Elles nous guident dans l'accomplissement de nos activités quotidiennes, afin de consolider la qualité et l'efficacité de nos prestations et services, la préservation de l'environnement, tout en respectant les normes de sécurité et de santé au travail.

Notre mission

Notre mission est d'assurer des services complets de qualité, personnalisés, dans un esprit de proximité, servant de support et répondant aux besoins de nos concitoyens, de nos résidents, de nos hôtes autant que de nos partenaires, ceci en favorisant un développement durable et harmonieux du village afin d'offrir sécurité, efficacité, propreté, harmonie et beauté.

Notre vision

Notre vision est d'être une commune dynamique, où il fait bon vivre et où les activités sportives et de loisirs sont les maîtres mots pour une harmonie propice au développement personnel de chaque concitoyen. Nous souhaitons être reconnus pour le professionnalisme et l'excellence de nos pratiques. Cette vision doit nous permettre de :

- Offrir des infrastructures pratiques et performantes pour la population locale et la clientèle de la station.
- Soutenir des méthodes et outils de développement favorisant le respect de l'environnement avec pour objectif majeur la réduction significative de l'empreinte carbone.
- Garantir une autonomie et une stabilité financière adaptée à nos besoins.
- Contribuer avec ses compétences à l'amélioration des conditions cadres de l'économie locale.
- Maintenir des accès favorables et rapides.
- Favoriser la mobilité douce en collaboration étroite avec les Transports Publics du Chablais.
- Développer les coopérations adéquates avec les Communes voisines de la Vallée d'Illeiez.
- Créer des conditions favorables à l'établissement de nouveaux concitoyens suisses et étrangers tout en veillant à leur intégration.
- Contribuer au développement harmonieux des compétences de chaque cadre et collaborateur afin de favoriser un environnement de travail adéquat, dans le respect des individus et de leur sécurité.
- Assurer le développement de la station en respectant l'environnement et notre engagement en tant que « village durable » de l'Espace Mont Blanc et des exigences du label Valais Excellence.

Afin d'y parvenir, le Conseil Municipal et les collaborateurs agissent quotidiennement de manière cohérente et transparente. Ils s'engagent à fournir des prestations de qualité et à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté dans le respect des institutions. Ils restent à l'écoute des commentaires et veillent à satisfaire les demandes pertinentes. Les principes du management, adaptés au management public selon le standard ISO 9001 et 14001, font partie des procédés à respecter.

Champéry, le 10 mai 2022

Jacques Berra, Président

Etienne Délez, Secrétaire

